

le Castelet *Flash*

COMMUNE NOUVELLE DE GARCELLES-SECQUEVILLE ET SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL

JUILLET/AOÛT 2020

ERRATUM

Une erreur s'est glissée lors du précédent flash info concernant la distribution des sacs poubelles, les horaires du lundi et du samedi ont été inversés. Toutes nos excuses pour ce désagrément.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

A compter du 15 juin 2020 les horaires d'ouverture des mairies changent :

- Garcelles-Secqueville : Mardi 17h-19h / Mercredi 15h30-18h30 / Vendredi 11h-13h
- Saint-Aignan-de-Cramesnil : Lundi 11h-13h / Mercredi 10h-12h / Jeudi 17h-19h

Mairies fermées les 13 et 14 juillet.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Dans le cadre des inscriptions scolaires, nous avons dématérialisé les documents et les familles peuvent désormais faire le nécessaire sur le site internet de la commune : <https://www.commune-le-castelet.fr/enfance-jeunesse/>

FAMILLES RURALES - CENTRE DE LOISIRS

Ouverture du centre de loisirs pour cet été : du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août (fermé du 3 au 14 août).

Des sorties en mini-camps sont proposées sous réserve d'un nombre de participants suffisant :

- Mini-Camp BORD DE MER au camping de Graye-sur-Mer
- Mini-Camp SUISSE NORMANDE à Pont-d'Ouilly

Informations et inscriptions au 02 31 77 16 10 ou 06 77 33 14 35. Catalogue complet disponible en mairie.

RAPPEL POINTS DE VENTE

- Samedi matin : Primeur et Poissonnier (Garcelles-Secqueville)
- Dimanche matin : Boucher (Garcelles-Secqueville)

Retrouvez les menus du jour du poissonnier et du boucher sur le site de la commune

- Lundi : Ludo Pizza et le Petit Colibri [semaines impaires] (Garcelles-Secqueville)
- Jeudi : Ludo Pizza (Saint-Aignan-de-Cramesnil)

SALLES DES FÊTES

Les salles des fêtes du Castelet seront de nouveau ouvertes à la location à compter du 29 août 2020, sauf indications contraires.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

En raison des risques sanitaires, la traditionnelle cérémonie du 14 juillet 2020 à Saint-Aignan-de-Cramesnil n'aura pas lieu cette année.

AS SAINT AIGNAN - FOOTBALL

Dans le cadre de la prochaine saison de football 2020-2021, le club de Saint-Aignan fait une entente, pour les équipes jeunes U15 (2006-2007) et U18 (2003-2004-2005) avec le club du Cingal (Bretteville-sur-Laize). Nous recherchons donc des jeunes, débutants ou pas, pour compléter nos équipes, si votre enfant recherche un club n'hésitez pas à contacter M. Cadiou au 06 09 90 94 85. Pour les autres catégories jeunes vous pouvez également nous contacter. Nous recherchons également des joueurs seniors ainsi que des bénévoles pour accompagner et compléter nos 2 équipes.

MSL GARCELLES/FC ROCQUANCOURT

Les 2 clubs s'associent pour développer leur école de foot. Journées découverte les mercredis 2 et 9 septembre 2020 à 14h15 au Stade de Garcelles.

- U6-U7 nés en 2014-2015
- U8-U9 nés en 2012-2013
- U10-U11 nés en 2010-2011

Lieux d'entraînements : Garcelles-Secqueville ou Rocquancourt.

Contacts : Jacky Bazin - 07 60 78 80 92

Dominic Chatry - 07 67 19 62 13

Thomas Patry - 06 12 74 38 14

ANIM.COM

Toute l'équipe d'ANIM.COM espère que vous allez tous bien, et que vous avez vécu ces derniers mois, du mieux possible. Le déconfinement est enfin arrivé ! Mais pas le retour à la fête dans des conditions normales et festives. Il faut rester sérieux, nous ne sommes pas tirés d'affaire ! C'est pourquoi nous sommes au regret de vous informer que cette année, il n'y aura pas de fête villageoise, ni de feu d'artifice au mois de juillet organisée par ANIM.COM, comme depuis de nombreuses années. Nous espérons pouvoir finir cette année 2020 avec un loto (peut-être en Octobre) et le Marché de Noël (début décembre), qui est devenu une tradition maintenant.

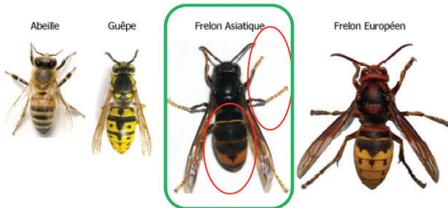
Nous vous souhaitons par avance, un bel été et de bonnes vacances à tous !

FRELON ASIATIQUE

Les premières destructions de nids auront lieu début juillet. Tous les nids doivent être signalés en Mairie qui se chargera de les éliminer. La prise en charge financière est répartie entre le Département et Caen la mer.

RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aussi appelé frelon à patte jaune. Un peu plus petit que le frelon commun, il est de couleur beaucoup plus sombre, marron et orangé.



LES RISQUES

Les nids de grosse taille présentent un risque d'attaque massive des frelons si l'on s'approche à moins de 5 mètres ou si l'arbre est secoué. Les nids à faible hauteur sont donc les plus dangereux. Le risque diminue avec la baisse des températures en automne, jusqu'à la mort de la colonie avec les froids de l'hiver.

LE PIÉGEAGE

Le piégeage des fondatrices au printemps n'a aucune efficacité sur les

populations de frelons. On réservera le piégeage à la protection des ruchers à partir de l'été.

Des guides de fabrication de pièges seront disponibles sur le site de l'association « abeille normande du Calvados ». La destruction des nids doit être la plus précoce possible dans l'été pour protéger efficacement les ruchers, la population et la biodiversité.

Attention n'intervenez pas vous-même sur les nids de grosse taille.

ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF

Qu'est-ce que le démarchage abusif ?

Il s'agit d'entreprises ou d'artisans qui se rendent à votre domicile, qui vous joignent par courrier ou par téléphone, en usurpant une marque ou en utilisant de faux arguments pour vous proposer des produits, services et/ou contrats divers. Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur :

- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Pour ne rien manquer de l'actualité du Castelet

Pensez à visiter le site internet de la commune

www.commune-le-castelet.fr